

n°21

Date de publication  
5 juillet 2023

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- Maïs

- Les conditions de températures et les dernières pluies sont favorables à la croissance du maïs qui s'approche de la floraison
- Les vols de foreurs sont présents sur l'ensemble de la région, pic de vol dépassé pour la pyrale
- Captures de premières chrysomèles adultes, les larves ont attaqué les racines, certains maïs versent ou peinent à s'alimenter



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture





## Résistance aux fongicides sur céréales à paille – note commune 2023

Retrouvez dans cette note l'état des résistances aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille et les recommandations pour limiter leur développement en 2023. Télécharger la note [ici](#).

## Protection des pollinisateurs

Abeilles / Pollinisateurs : des auxiliaires à préserver

➔ Dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits

[LIEN VERS LA NOTE](#)

## Information biodiversité : Flore bord de champ

La flore herbacée sauvage des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures et perte de surface cultivée.

Bien gérés, les bords de champs peuvent pourtant limiter le développement d'adventices et comporter de nombreux atouts agroécologiques. Loin d'être marginal à l'échelle du paysage, un réseau de bords de champs herbacés bien formé, est aussi très important pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le territoire.



## Les abeilles butinent, protégeons-les

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale abeilles accessible par le lien suivant : <http://www.ecophytopic.fr/gc/pr%C3%A9vention-prophylaxie/protection-auxiliaires/les-abeilles-des-alli%C3%A9es-pour-nos-cultures>

### A RETENIR :

- **Pensez à observer vos cultures avant de traiter !**
- **Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».**
- **Périodes et conditions où la présence des abeilles est la plus propice sur vos cultures :** dès que les températures sont supérieures à 13°C, la journée ensoleillée et peu ventée.
- **Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures :** si les températures sont fraîches (<13°C), par temps nuageux, pluvieux et par vent fort.

**Attention :** d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil.

# ☞ Maïs

## ● Stade et Etat des maïs

- Cette semaine, 30 parcelles ont fait l'objet d'observations (3 parcelles dans l'Ain, 14 dans la Drôme, 8 en Isère, 4 dans la Loire, 1 en Ardèche), dont 12 réalisées par le SPSMS RA sur le maïs semence.
- Les maïs se situent entre 7 feuilles et floraison (9 à 14 feuilles pour les maïs semence).

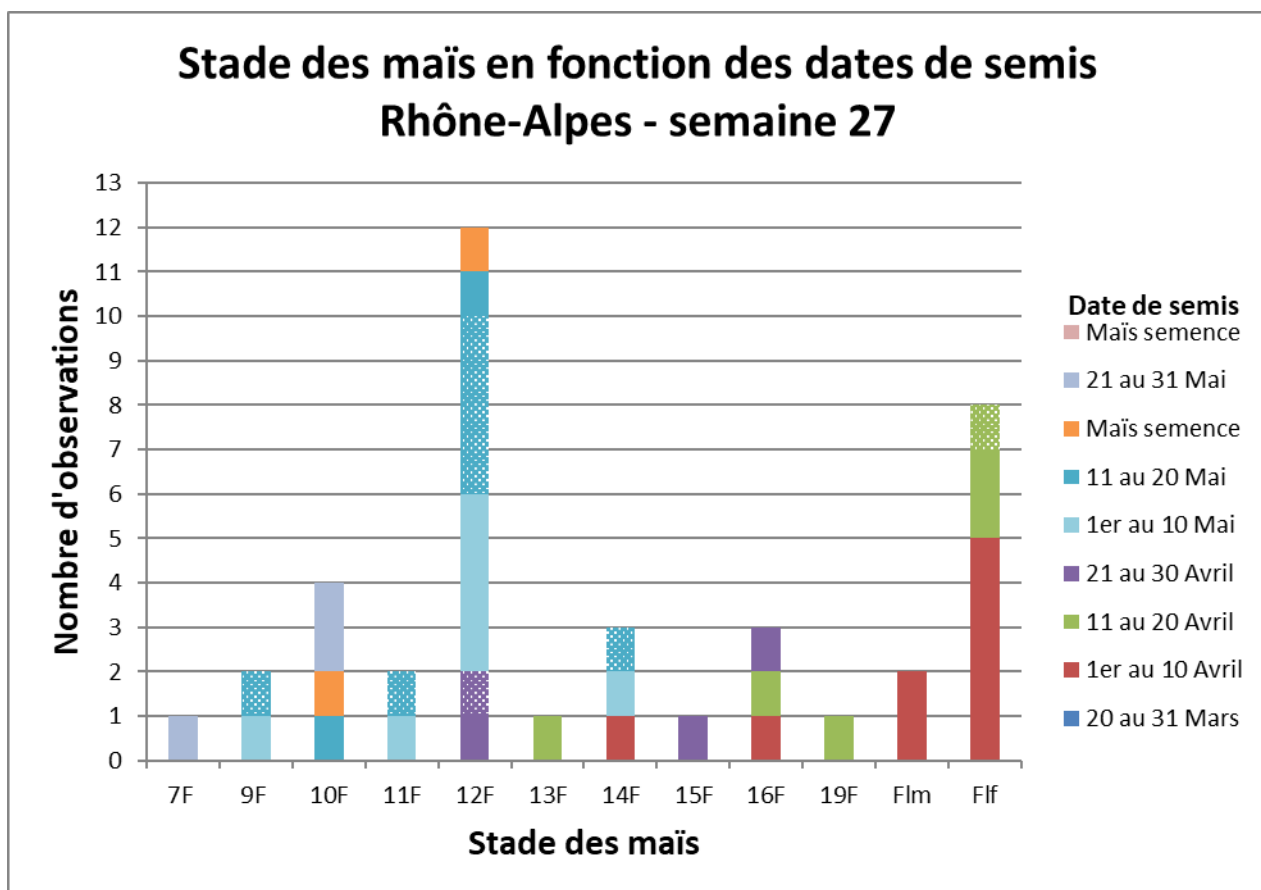
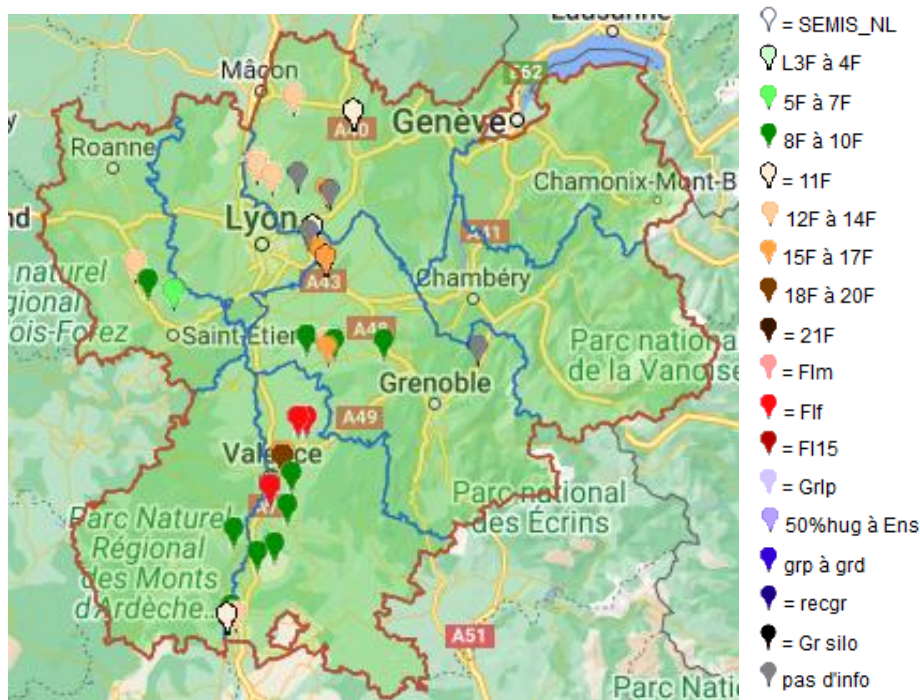


Figure 1 : Stade des maïs en fonction des dates de semis



• Figure 2 : Carte des stades du maïs sur les parcelles observées

Figure 2 : Carte des stades du maïs sur les parcelles observées

## • Chrysomèles :

Les premières chrysomèles adultes ont été observées dans l'Isère (Grésivaudan, Marais de Bourgoin, Plaine de Lyon).

La campagne 2022 avait été marquée par un printemps chaud et une émergence précoce des adultes de chrysomèle. Les parcelles avec des floraisons précoces avaient concentré des densités de populations importantes. Mais les dégâts les plus importants sont sur racines : les premières couronnes de racines sont consommées par les larves et pénalisent l'ancrage et la nutrition en eau et en minéraux des maïs. Des parcelles versées sont déjà recensées. Les conditions sèches n'arrangent rien à la situation.

SITUATIONS A RISQUE EN 2023 :

- Secteurs à pression élevées en 2022 : Dans les secteurs avec des niveaux de pression élevés en 2022, les adultes observés en vol l'an passé ont pondé dans les parcelles de maïs (quel que soit l'historique de la parcelle). Leurs larves s'alimenteront des racines des maïs semés ce printemps. Les parcelles traitées en végétation contre la pyrale avec des produits à base de pyréthrinoides en 2022 ont vu les captures d'adultes baisser sur pièges chromatiques. Pour autant, les chrysomèles ayant émergé plus tardivement, non touchées par le traitement, auront tout de même eu l'occasion de pondre. Ces parcelles sont par conséquent également à risque.
- Zones à accès à l'eau limité : Si la ressource en eau n'est pas limitante (pluviométrie abondante, irrigation), les maïs pourront compenser en formant de nouvelles racines d'ancrage limitant l'impact de ces attaques de larves. Si l'accès à l'eau se restreint, l'impact pourra être plus important. Des parcelles en 2ème année de maïs peuvent également présenter des symptômes au niveau des racines. Le risque de nuisibilité est plus important dans les parcelles ayant un plus long historique de culture de maïs.

- **Semis décalés** : Des attaques d'adultes sur les parties végétatives des maïs (feuilles, soies...) ont été observées en 2022. Les adultes sont attirés par les organes les plus jeunes et appétents au moment de la floraison. Les parcelles décalées en termes de stades pour un secteur donné (floraison très précoce ou tardive) peuvent concentrer des adultes et donc des pontes.



### Analyse de risque

La rotation culturale reste le pivot de la lutte contre cet insecte.

Le levier le plus efficace consiste à rompre la succession de maïs dans la parcelle durant une année : En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie. **Une seule année suffit pour détruire près de 100 % de la population et assainir la parcelle.** Lorsque du maïs sera à nouveau cultivé, des adultes de chrysomèle du maïs provenant des parcelles environnantes viendront à nouveau déposer des œufs dans la parcelle. La population augmentera d'autant plus vite que :

- la densité de parcelles où la culture de maïs succède à une autre culture de maïs est importante dans la petite région agricole où se situe la parcelle ;
- les parcelles sont de petites tailles, facilitant la propagation des adultes d'une parcelle à l'autre ;
- le type de sol et les conditions d'humidité du sol au cours du printemps favorisent la survie des jeunes larves. A noter que les sols sableux sont défavorables à la chrysomèle du maïs, tout comme les sols hydromorphes et très humides au moment de l'éclosion des œufs en mai.

Parallèlement à la lutte contre la chrysomèle du maïs, il convient d'adapter l'itinéraire technique du maïs pour que les dégâts occasionnés par les larves aient une nuisibilité limitée. Pour cela, toutes les mesures favorisant la rhizogenèse du maïs seront bénéfiques : préparation du sol soignée, semis précoce et apport d'engrais starter favoriseront le développement des racines ce qui limitera l'incidence des dommages des larves de chrysomèle du maïs.

## • Héliothis :

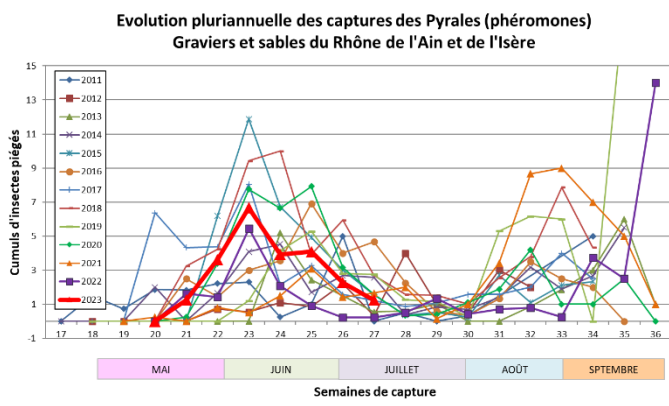
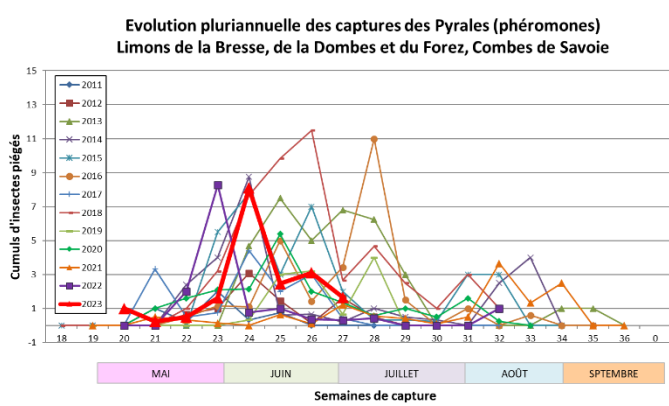
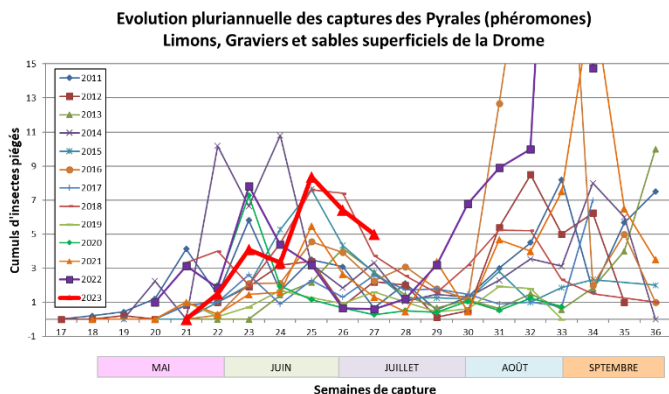
- Les premières captures d'héliothis sont enregistrées, principalement dans l'Isère.

Semaine	20	21	22	23	24	25	26	27
<b>Heliathis nb papillons Phéromone</b>								
<b>Ain (01)</b>								
VONNAS					0	3	1	6
MONTAGNAT		0	0	0	2	12	11	
MISERIEUX						2	9	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	0							
CIVRIEUX	0							
MISERIEUX				0	11	2	15	
<b>Drôme (26)</b>								
ETOILE-SUR-RHONE				0	10	3	10	0
ETOILE-SUR-RHONE						3	10	0
VALENCE							2	7
VALENCE							0	4
GENISSIEUX				0	0	1		0
ROMANS-SUR-ISERE				0		0		5
CLEON-D'ANDRAN						10	96	194
PIERRELATTE				1	36	17	281	123
<b>Isère (38)</b>								
LA VERPILLIERE						13	2	18
LA TERRASSE				0	3	0		
FRONTONAS						2	4	6
BEAUCROISSANT				2	3	1		
JANNEYRIAS				47	101	18	19	9
SARDIEU				22	21	12	18	2
PISIEU					52	83	50	22
MARCILLOLES					1		8	
SAINT-VINCENT-DE-BARRES								0

# • Pyrales :

Bilan des captures

Semaine	20	21	22	23	24	25	26	27
<b>Pyrale nb adultes pièges Lumineux</b>								
<b>Ain (01)</b>								
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	0	0	0					
CIVRIEUX	0	3	3	1	4	2	5	4
<b>Drôme (26)</b>								
EURRE						4		
<b>Pyrale nb papillons Phéromone</b>								
<b>Ain (01)</b>								
PEROUGES			1		10	10		
BIRIEUX			0	8		11		
VONNAS					26	5	7	4
MONTAGNAT		0	0	0	2	4	11	
MISERIEUX			2	4	52	0	3	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	0	0	0	0	3	0	0	0
CIVRIEUX	1	1	0	1	0	0	1	1
MISERIEUX		0	1	0	0	0	6	
<b>Rhône (69)</b>								
COLOMBIER-SAUGNIEU					1	0		
<b>Isère (38)</b>								
SATOLAS-ET-BONCE		0	1	14	2	2	2	1
LA VERPILLIERE		5	0	4	5	3	1	3
LA TERRASSE				0	1	0		
SATOLAS-ET-BONCE		0	23	23	8	5	0	0
FRONTONAS			4	3	7	7	3	3
VIRIVILLE			0	4	5	4	8	2
BEAUCROISSANT				5	0	3		
JANNEYRIAS				6	11	12	8	0
SARDIEU				1	3	3	3	1
PISIEU					0	7	3	0
MARCILLOLES			0		0	0	0	
<b>Ardèche (07)</b>								
SAINT-VINCENT-DE-BARRES								0
<b>Drôme (26)</b>								
ETOILE-SUR-RHONE					2	14	4	2
CHABEUIL			5	25		60	61	30
VALENCE			1	5			3	2
VALENCE			0	0			3	1
GENISSIEUX		0	2	6	7	9		4
ROMANS-SUR-ISERE		0	4	3	9	5		12
SAUZET			0	0	5	0	0	0
PIERRELATTE			0	0	0	0	1	0
EURRE				0	3	3	5	2
MONTVENDRE				0	6	1	0	2



Analyse de risque

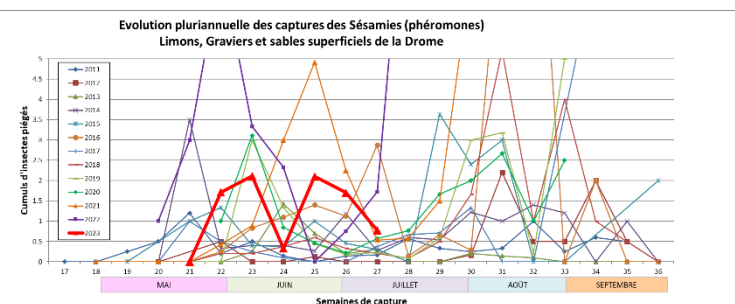
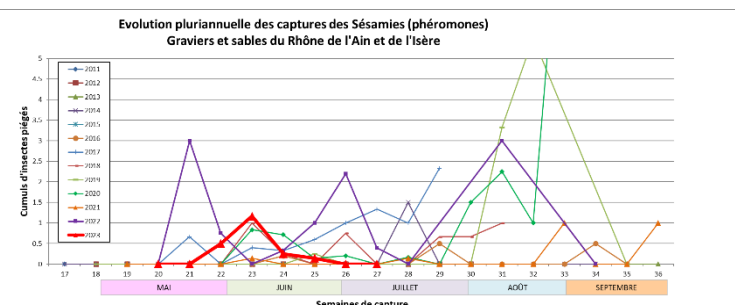
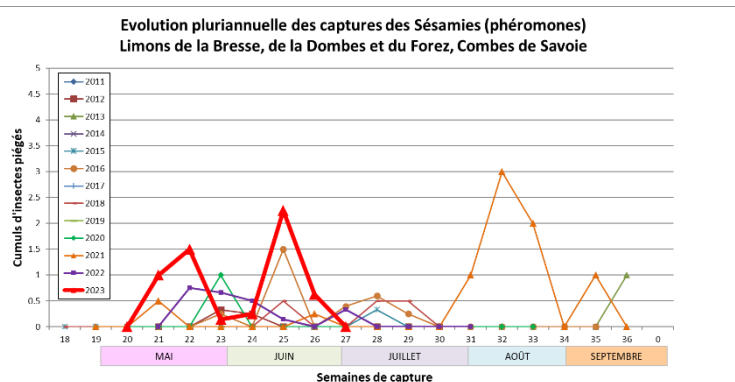
Les Fiches ARVALIS

Pyrale du maïs : [ici](#)

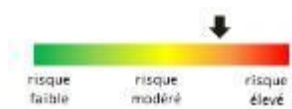


Les captures de sésamies se confirme sur l'ensemble du territoire.

Semaine	20	21	22	23	24	25	26	27
<b>Sésamie nb adultes pièges Lumineux</b>								
<b>Ain (01)</b>								
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	2	5	0					
CIVRIEUX	0	1	1	0	0	0	2	2
<b>Sésamie nb papillons Phéromone</b>								
<b>Ain (01)</b>								
VONNAS					0	0	0	0
MONTAGNAT		3	0	1	1	3	0	
MISERIEUX			3	0	1	3	5	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	0	0	0	4	0	0	0	0
CIVRIEUX	0	0	0	0	0	0	0	0
MISERIEUX			3	0	0	12	0	
<b>Isère (38)</b>								
SATOLAS-ET-BONCE		0	0	0	0	0	0	0
LA VERPILLIERE			2	1	1	0	0	0
LA TERRASSE				0	0	0		
SATOLAS-ET-BONCE		0	1	2	0	0	0	0
FRONTONAS			0	0	1	0	0	0
BEAUCROISSANT				0	0	0		
MARCILLOLES			0		0		0	
<b>Rhône (69)</b>								
COLOMBIER-SAUGNIEU					0	1		
<b>Drôme (26)</b>								
ETOILE-SUR-RHONE				1	0	0	0	0
ETOILE-SUR-RHONE				0		4	2	1
CHABEUIL			10	7		17	4	0
VALENCE			2	3			7	0
VALENCE				0	1			4
GENISSIEUX			0	0	3	2	0	2
ROMANS-SUR-ISERE			0	0	4		0	3
SAUZET				0	0	0	0	0
PIERRELATTE					0	0	0	1



### Analyse de risque



Des solutions préventives peuvent être mises en place après la récolte en broyant les résidus et les collets. Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.

Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.

### • Cicadelles vertes :

Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. On considère que la nuisibilité est significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement.

- L'incidence peut être plus forte si la surface foliaire des plantes est faible (en maïs semence notamment).

Rédaction : Thomas Joly

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :

<https://ecophytopic.fr/>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent** : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

**À partir d'observations réalisées par** : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.*

